**Saison 2021-2022**

Président : COL DESJARDINS

Directeur : LTT THOREZ

Société de Chasse BA 105

21 éme Edition

Compte-rendu de l’Assemblée Générale du 12 Mars 2022



**Procès-verbal de la 21èmeassemblée générale de la Société de Chasse Militaire de la Base Aérienne 105 d'Évreux saison 2021-2022**

A l’issue du mot d’accueil réalisé par la Colonelle LE FLOCH commandant la Base Aérienne 105, respectant les conditions sanitaires, l’assemblée générale de la société de chasse militaire de la Base aérienne 105 s’est tenue dans l’enceinte du cinéma de la base le samedi 12 Mars 2022.

Présidée par le Colonel DESJARDINS David, président de la société de chasse militaire, la parole a été donnée au Lieutenant THOREZ Yann à 09h16, directeur, afin de déclarer l’ouverture de l’Assemblée Générale de la Société de Chasse Militaire.

L’ordre du jour a été cité et les débats menés par le directeur.

**ORDRE DU JOUR**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 1. **Composition du bureau** 2. **Coordonnées de la Société** 3. **Fonctionnement** 4. **Déjeuners de chasse sur la BA105** 5. **Reconduction des décisions** 6. **Bilan Financier** 7. **Prélèvements 2021-2022 sur BA105** | | 1. **Prélèvements 2021-2022 Crucey-Village** 2. **Prélèvements 2021-2022 à la Côte 123** 3. **Prélèvements 2021-2022 Vernon** 4. **Plan de chasse 2022-2023** 5. **Départs / Adhésions saison 2022-2023** 6. **L’avenir** 7. **Calendrier 2022-2023** 8. **Questions** | | |
|  | |  | | |
| **Nombre de Sociétaires : 43** | **Sociétaires présents: 32** | | **Sociétaires excusés : 8** | **Sociétaires absents : 3** |

# **Composition du bureau**

Le trésorier, le trésorier adjoint et le secrétaire adjoint ont souhaité passer la main de leur mandature.

Après l’appel à volontaire au sein de l’assemblée présente pour le poste de trésorier**,**

seule la SGC AUCHART Angélique a répondu. Le vote a été réalisé à main levée.

Contre : 00

Abstention : 00

A l’unanimité, la SGC AUCHART est donc élue Trésorière de la Société de Chasse Militaire de la BA105.

Pour le poste de trésorier adjoint, après l’appel à volontaire au sein de l’assemblée pour le poste de trésorier adjoint, aucun candidat ne s’est manifesté.

L’ADJ DOUCET Sébastien, excusé, avait déposé un acte de candidature pour un poste au sein du bureau, aussi sa candidature a été présentée.

Le vote a été réalisé à main levée.

Contre : 00

Abstention : 00

A l’unanimité, l’ADJ DOUCET Sébastien a été élu Trésorier Adjoint de la Société de Chasse Militaire de la BA105

Après l’appel à volontaire au sein de l’assemblée présente pour le poste de Secrétaire Adjoint, seul l’ADJ HERON Jean-Charles a répondu. Le vote a été réalisé à main levée.

Contre : 00

Abstention : 00

A l’unanimité, l’ADJ HERON Jean-Charles a été élu Secrétaire adjoint de la Société de Chasse Militaire de la BA105

Deux nouveaux postes sont créés, celui de Coordonnateur des Travaux et Adjoint.

Après l’appel à volontaire au sein de l’assemblée présente pour le poste, seul l’AV1 VINAULT Tom a répondu. Le vote a été réalisé à main levée.

Contre : 00

Abstention : 00

A l’unanimité, l’AV1 VINAULT Tom a été élu Coordonnateur des Travaux de la Société de Chasse Militaire de la BA105

Après l’appel à volontaire au sein de l’assemblée présente pour le poste d’Adjoint Coordonnateur des Travaux, seul l’ADC (er) DEFLUBE Vincent a répondu. Le vote a été réalisé à main levée.

Contre : 01

Abstention : 02

ADC (er) DEFLUBE Vincent a été élu au poste d’Adjoint Coordonnateur des Travaux.

**Le bureau est ainsi constitué**

|  |  |
| --- | --- |
| **Président d’Honneur:**  COL LE FLOCH Solène  **Directeur :**  LTT THOREZ Yann  **Trésorier :**  SGC AUCHART Angélique  **Secrétaire :**  PM (er) GATINEAU Frédéric  **Coordonnateur des Travaux :**  AV1 VINAULT Tom | **Président :**  COL DESJARDINS  **Trésorier adjoint :**  ADJ DOUCET Sébastien  **Secrétaire adjoint :**  ADJ HERON Jean-Charles  **Coordonnateur Adjoint**  ADC (er) DEFLUBE Vincent |

# **Coordonnées de la Société**

L’adresse mail pour tous les échanges avec le bureau est : [sc105@hotmail.com](mailto:sc105@hotmail.com)

Toutefois l’adresse postale traditionnelle reste active, en revanche le temps d’acheminement du courrier reste soumis aux aléas de la distribution de ce dernier sur la base.

Société de Chasse Militaire de la Base Aérienne 105

Route de Paris

27037 EVREUX CEDEX

1. **Fonctionnement**

L’organisation des chasses réalisées dans l’enceinte de la BA 105, du CNMOTSR Favières / Vernon, Crucey-Village est réalisée par le Directeur de la Chasse.

L’organisation des journées de chasse sur le parcellaire de la Côte 123 est délégué à l’ADJ (er) GARREAUD Marc suppléé le cas échéant par un membre du bureau.

Le permis du sociétaire, de l’invité devra être conforme aux lois régissant la pratique de la chasse sur le territoire national et à minima dans le département de l’Eure, l’Eure et Loire pour le parcellaire de Crucey-Village et Favières

Chaque sociétaire peut bénéficier d’invitation pour la saison de chasse. De plus le bureau se réserve le droit d’offrir jusqu’à 2 invitations à chaque sociétaire agissant pour le bien commun.

Des problématiques ont été rencontrées cette année :

* Mise en place de Doodle pour les inscriptions aux différentes journées de chasse
* Augmentation des documents administratifs pour une journée de chasse.
* Manque prégnant de fureteur.

Décisions prises pour la Saison 2022-2023

* Bascule vers un Doodle payant en première intention ou la création d’une page web en seconde intention.
* Simplification administrative un allégement des notes de services pour les sites de Crucey-Village et la Côte 123 sera réalisé. Pour cette dernière, la liste des participants sera transmise à l’ADJ (er) GARREAUD dans les 08 jours précédant la journée de chasse.
* Accompagnement des fureteurs pour la saison 2022-2023.

Celui-ci prendra la forme d’une indemnisation kilométrique d’une part et de complément alimentaire (20 à 30 kg) pour les furets d’autre part, pour les fureteurs réalisant 100 Km afin de rejoindre le lieu de chasse.

Ainsi une enveloppe globale de 2 700 € a été présentée aux votes.

Contre : 05

Abstention : 04

Cette mesure est adoptée

1. **Déjeuners de chasse sur la BA 105 / Côte 123**

Prix du repas sur la BA105 : 17€

Prix du repas Côte 123 : 17.36 €

Pour la saison prochaine 2022-2023, le montant du repas à la Côte 123 est fixé à 20€

1. **Reconduction des décisions de l’année précédente**

Mesures permanentes

* Tous sociétaires ne dépendant pas du Ministère de la Défense et les invités, feront l’objet d’un contrôle élémentaire par la Cellule Sécurité Base pour l’accès à la BA105 et CNMOTSR de Vernon.
* Chaque invitant doit faire parvenir le DCP (Demande de contrôle primaire) pour son invité au minimum 15 jours avant au secrétariat de la société et en informer le Directeur
* Les chiens seront équipés de collier de rappel, de dressage pour la chasse sur la plateforme de la BA 105.
* La tenue vestimentaire sera accompagnée de veste ou gilet orange fluo favorisant la sécurité lors de l’action de chasse.

Pour les Adhésions

* Priorité est donnée aux militaires d’active de la BA 105 et de la Base de Défense d’Evreux.

Pour les Invitations

* Priorité aux actionnaires œuvrant pour la collectivité.
* Chaque participant, non militaire d’active, devra se présenter le matin de la journée de chasse à l’accueil base afin d’y retirer un Laissez-passer « Visiteur » sur présentation de sa pièce d’identité. Le badge sera restitué à la fin de chaque journée de chasse.

L’arrivée à 08h00 est impérative le jour de l’ouverture. L’invitant et l’invité doivent arriver ensemble.

Pour la chasse au grand gibier, l’invité sera au poste suivant celui de son invitant. L’invité sera en possession d’une trompe ou une corne suffisamment puissante pour la répercussion des annonces et portera une tenue orange.

Une fois les honneurs rendus aux gibiers prélevés, les invités ne participeront pas au partage de la venaison.

L’invitant devra s’assurer du sérieux de son invité et en sera responsable pour la journée.

Gardiennage Côte 123: Major(er) DUMORTIER, l’agrainage est réalisé avec l’aide de l’AVT VINAULT

1. **Bilan financier**

Le tarif des invitations est maintenu pour l’ensemble des chasses à :

* 40 Euros pour la saison 2022-2023.

Par rapport aux saisons antérieures, nous constatons un regain pour les invitations.

Ainsi cette année 65 invitations payantes ont été demandées.

Invités Colonel BA105 : 5 (*Réservistes - Citoyens*)

Invité du chef du CNMOTSR : 1

Invitations offertes

* COL DESJARDINS: 2 invitations pour présidence,
* SGT CHARBONNIER : 2 invitations, travaux Vernon,
* ADJ (er) GARREAUD : 2 invitations, organisation de la battue sur la côte 123,
* ADC (er) DANGLES : 1 invitation, trésorier,
* SGC BRETON : 2 invitations, pour les chiens à Vernon,
* MP (er) GATINEAU : 2 invitations, pour le secrétariat,
* CLC LECLERC : 2 invitations, travaux Vernon,
* AV1 VINAULT : 1 invitation pour l’agrainage,
* Mr BOURGOIN : 1 invitation pour furet,
* Mr DOUCET Patrick : 1 invitation pour furet.

Total invitations:

2021-2022 : 65-16 invitations = 49 invitations payantes à encaisser

Reliquat de la saison précédente : 14 351,46€

Entrées de la saison 2021-2022 : 12 979,04€

Sorties de la saison 2021-2022 : 11 667,84€

Balance de la saison 2021-2022 : 1 311,2€

Bilan de fin de saison : 15 662,66€

1. **Prélèvements BA105**

* Lapins = 572
* Perdrix = 23
* Lièvres = 13
* Faisans = 2 poules
* Grive= 1

Synthèse :

La décroissance de la population de lapins est une évidence, mais nous avons atteint un seuil de stabilisation et nous observons un recul de la myxomatose et autre maladie virale du lapin.

Le retour des nécrophages (corbeaux, pie) peut expliquer ce recul.

Les marguerites restent un réservoir pour la population de léporidae.

Les perdrix sont en nombre et nous risquons d’avoir des problèmes avec la plateforme

Une attention particulière est demandée pour la gestion de la ressource. Tant pour le lièvre que pour le lapin la ressource reste comptée.

1. **Prélèvements Crucey-Village**

* Lapins = 526
* Canard Colvert = 1
* Renard = 1

Synthèse :

Pour cette première saison, les prélèvements ont été au rendez-vous. Néanmoins la densité de la végétation sur les bordures et dans le parcellaire complexifie la réalisation des tirs. L’autorité militaire est à la manœuvre afin de rendre praticable la chasse en toute sécurité.

Pour la saison à venir, la pression de chasse sera de nouveau exercée sur le lapin de garenne et son habitat afin de trouver un point d’équilibre cynégétique.

Des lièvres ont été observés en nombre suffisant pour demander un plan de chasse.

Des perdrix rouges ont été observées, aucun prélèvement n’est envisagé pour la saison 2022-2023 sur cette population.

Le faisan est également présent, là aussi aucun prélèvement n’est envisagé pour la saison 2022-2023 sur cette population.

Renard, une attention sera portée afin de limiter la prédation sur les perdrix et les lièvres.

1. **Prélèvements Côte 123**

* Chevreuil = 9
* Sanglier = 2
* Renard = 1
* Bécasse = 1
* Lièvre = 3

Synthèse :

Lors de la dernière journée de la saison a la Côte 123, nous avons observé une dizaine de chevreuils. Ceci est un très bon présage pour la saison à venir. De même, nous avons constaté la présence de sanglier dans une proportion inhabituelle. Là aussi, le présage est encourageant.

La population de lièvre est en augmentation, un comptage sera réalisé durant la saison.

1. **Prélèvements Vernon**

* Chevreuil = 5
* Sanglier = 18

Synthèse :

Pour cette troisième saison sur le parcellaire du CNMOTSR, la disposition des lignes semble être efficace, nous avons doublé les prélèvements par rapport à notre premier saison.

Le chevreuil est en recul sur le parcellaire, aussi nous allégeons pour la saison 2022-2023 notre pression de chasse sur ce cervidé.

1. **Plan de chasse saison 2022-2023**

Demandé :

**BA105 :** 13 Lièvres

**Côte 123 :** 09 Chevreuils / 04 Lièvres / 03 Coqs faisans

**Vernon :** 05 Chevreuils

**Crucey-Village :** 05 Lièvres / 4 Sangliers

1. **Départs / Adhésion saison 2022-2023**

Départs annoncés

* ADJ OUILLON Nicolas (demande d’être inscrit en liste d’attente)
  + LCL (er) BLASSEL Nicolas (demande d’être inscrit en liste d’attente)
* COL (H) DURAND Jean-Pierre
* ADC (er) DANGLES Gérard
* Mr POURTHEAULT Alexis (faute de réponse en temps et heure)

Demande d’adhésion

* AVT LEIZCANO Chloé (EAC2P)
* Mr LECOEUR Cédric (OE DGA)
* ADC (er) AUCHART Didier
* CDT PASSERA Rémy de retour sur la BA105 (actuellement en liste d’attente).
* LCL (er) MARCHE Philippe
* Mr COCARD Emile (actuellement en liste d’attente)

Attente de réussite au permis de chasse

* LTN PELHATRE Alexandre (BORH GSBdD)
* ADJ VIGNERON Gauthier (UIS Casa / 64ET)
* GAV L’HER (BGA)

Liste d’attente

* Militaires d’active :

GBA SEVERIN / CLC BRENNETOT / CDT PASSERA

* Militaires retraités / réserve : Néant
* Civil de la Défense : Mr COCARD Emile placé selon son souhait lors de l’AG 2020-2021

Synthèse :

Toutes les demandes d’adhésions sont honorées. De plus dès lors que les candidats pour le permis de chasse auront réussi leur examen, ils pourront devenir adhérents après règlement de la cotisation.

Le LCL (er) BLASSEL est selon son souhait placé en liste d’attente.

L’effectif de la société va être augmenté afin d’accueillir tous les prétendants.

Ainsi notre effectif est porté à 49 sociétaires. Pour l’heure 46 places sont honorées, reste 03 places pour les « jeunes permis à venir ».

1. **Calendriers**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre | Janvier | Février |
| Petit Gibier |  |  |  |  |  |  |  |
| Lièvre/Perdrix |  | 24-sept | 01-oct |  | 03/12 |  |  |
| BA 105/Furetage |  |  | 29-oct | 26/11 |  | 21/01 | 11/02 |
| Crucey/Furetage | 28-août | 03/09 10/09 17/09 | 09/10 | 05/11 20/11 | 18/12 | 28/01 | 18/02 25/02 |
| Grand Gibier |  |  |  |  |  |  |  |
| Vernon |  |  | 16-oct | 12-nov | 11-déc | 08-janv | 12-févr |
| C123 |  |  | 22-oct | 19-nov | 17-déc | 14-janv | 04-févr |
| Crucey |  |  |  |  |  |  |  |

1. **Réponses aux questions diverses**

Q1 : Que devient le site de Sassey ? Des actions sont-elles prévues ?

R1 : Le directeur va se rapprocher du chef GAA et de la C1 afin de savoir si des actions peuvent être entreprises afin de limiter les dégâts sur les champs avoisinants.

Q2 : Des affûts sont-ils prévus cet été sur le site de Vernon ?

R2 : Pour l’heure rien n’est prévu sur le site même. Néanmoins des affûts peuvent peut-être être envisagés sur la Crucey-Village afin de diminuer la population de renard.

Q3 : L’attribution des postes lors des chasses au grand gibier à Vernon car un manque d’équité semble exister ?

R3 : La conjugaison d’éléments tels que, la sensibilité et la topographie du site induisent une adaptation. En effet, les escarpements rocheux et la déclivité sur la ligne extérieure font qu’une bonne condition physique est requise.

Pour l’intérieur là aussi, sur certain poste la condition physique est engagée. Aussi afin que chacun soit en sécurité des arbitrages ont été réalisés pour que l’intégrité physique soit préservée.

Aussi la saison prochaine pourrait être mis en place un autre postage qui pour l’heure n’est pas défini.

L’ordre du jour étant épuisé et plus personne n’ayant demandé la parole. Le directeur a déclaré la séance close et la réunion a pris fin à 12h15.

A l’issue le repas de fin de saison de chasse a été servi au Mess unique de la BA105.

|  |  |
| --- | --- |
| **Le Directeur**  **Lieutenant Yann THOREZ** | **Le Président**  **Colonel David Desjardins** |
| Signature yann.jpg |  |